

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 18
Qui ont pris part à la DCM : 19
Date de la convocation :
Le 22 avril 2026

dcm - N° 03 / 260427

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 004-210402442-20260427-DCM_03_260427-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
(Séance du 27 avril 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 27 avril, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (18) : Sandrine COSSERAT, Claude FARGETON, Dominique SEGRE, Odile BONIKOWSKI, Yves BERTRAND, Michel BLASZCZYK, Nathalie BOURRIEL, Patrick DE TAXIS DU POET, Sara BENKIRANE, Sébastien RICHERT, Renée VIARD-SIRI, Michel DELLA SAVIA, Joseph ROUX, Maud AMIGON, Romane BONNELLE, Bruno MAGNE, Géraldine AMELIN LE NEDIC et Gilbert JAUME.

ABSENTS (01) : Julien TAMINI (procuration à Odile BONIKOWSKI).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Renée VIARD-SIRI

- **OBJET : Fiscalité Direct Locale 2026 : vote des taux**

Madame le Maire rappelle que par délibération 08/250414, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2025 comme suit :

- Taxe foncière sur les propriété bâties (TFPB) : 40,70 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 66,37 %
- Taxe d'habitation sur les résidence secondaires (THRS) : 9 %

Madame le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2026 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants (19 voix POUR), DECIDE de maintenir les taux d'imposition pour 2026 inchangés par rapport à 2025 soit :**

- **Taxe foncière sur les propriété bâties (TFPB) : 40,70 %**
- **Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 66,37 %**
- **Taxe d'habitation sur les résidence secondaires (THRS) : 9 %**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT

